

Régie de l'énergie

DOSSIER R-3814-2012

RÉPONSES DE UNION DES CONSOMMATEURS À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1 DU DISTRIBUTEUR (HYDRO-QUÉBEC)

Le 21 novembre 2012

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DU DISTRIBUTEUR RELATIVE A
L'ETABLISSEMENT DES TARIFS D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE TARIFAIRE
2013-2014
DOSSIER R-3814-2012**

1. Référence :

- (i) C-UC-0015, Mémoire de Union des consommateurs (UC), p. 34.
- (ii) C-UC-0016, Annexe 1 du mémoire d'UC.

Préambule :

- (i) « Un second échange de courriel entre NICOR Gas nous confirme pourtant que " due to laws changing, NICOR no longer is credit reporting on our residential accounts." » (Note omise)

Demandes :

1.1 UC dispose-t-elle ou a-t-elle cherché à obtenir auprès de NICOR des précisions quant aux changements législatifs auxquels celle-ci faisait allusion dans son courriel (référence ii) ? Le cas échéant, veuillez préciser quels sont ces changements.

Réponse :

Suite à une recherche infructueuse de la législation qui aurait requis que NICOR cesse la transmission des habitudes de paiement aux bureaux de crédit, UC a tenté par l'entremise du service à la clientèle de NICOR d'obtenir des précisions auprès de la compagnie.

Un représentant du service à la clientèle nous a informés d'une erreur lors du premier échange du courriel du 21 septembre 2012. Ce n'est pas suite à un changement législatif que l'entreprise a cessé la transmission des habitudes de paiement de sa clientèle et a procédé au retrait de toutes les données transmises depuis 1998. Il s'agit plutôt d'une décision d'affaires (*business decision*) que la compagnie a jugée être dans le meilleur intérêt de l'entreprise et de sa clientèle (voir courriels en annexe).

Le Distributeur a indiqué dans sa réponse à l'engagement numéro 1 (voir HDQ-1, doc. 2.2 à la page 3), que NICOR l'a informé qu'il s'agissait d'une suspension pour une durée indéterminée. Or, dans un courriel du 19 novembre 2012, le représentant de NICOR nous indique que la compagnie n'a aucune intention de reprendre la pratique de transmettre les habitudes de paiement de sa clientèle aux bureaux de crédit (voir courriels en annexe).

1.2 UC connaît-elle ou a-t-elle cherché à connaître les États américains touchés par ces changements législatifs ? Le cas échéant, veuillez les nommer, en précisant quels sont les changements pour chacun d'eux.

Réponse:

Étant donné la réponse précédente, cette question est sans objet.

2. Références :

- (i) C-UC-0015, Mémoire de Union des consommateurs (UC), p. 30-31.
- (ii) Michael TURNER, Patrick D. WALKER, Sukanya CHAUDHURI, Robin VARGHESE, A New Pathway to Financial Inclusion: Alternative Data, Credit Building, and Responsible Lending in the Wake of the Great Recession, PERC, juin 2012.
- (iii) Michael TURNER, Patrick D. WALKER, Sukanya CHAUDHURI, Robin VARGHESE, The Credit Impacts on Low-Income Americans from Reporting Moderately Late Utility Payments, PERC, août 2012.

Préambule :

- (i) Aux pages 30 et 31 de son mémoire, UC cite l'extrait suivant d'un document publié par le National Consumer Law Center (NCLC) :

« Full utility credit reporting will cause disproportionate harm to low-income consumers. The practice will undermine the policy objectives of state utility consumer protections. Additionally there will be inconsistencies due to varying state utility credit and collection rules, home energy prices and availability of low-income energy assistance programs. These disparities will unfairly penalize some low-income consumers under full utility credit reporting. Full utility credit reporting should be prohibited by state and federal policymakers absent a consumer opt-in mechanism. » (Note omise)

- (ii) Les auteurs arrivent notamment à la conclusion que :

« [...] the largest net beneficiaries in terms of improved credit access are lower income Americans, members of minority communities, and younger and elderly Americans. » (p. 6)

« Consumers with a public record including a bankruptcy and/or very late payments (90+ days late) among the traditional accounts reported to CRAs, witnessed more score increases than decreases (55% versus 30%) when alternative data were included in their credit files. » (p. 6)

« Hence, it can be concluded that not reporting alternative data at all leaves credit scores unchanged, negative-only reporting tends to lower scores, and full-file

alternative data reporting tends to raise scores, and raise scores disproportionately for thin file consumers and member of low-income households. » (p. 20)

- (iii) En août 2012, le PERC a publié une analyse statistique des impacts sur les clients à faible revenu de la transmission des données de crédit aux AÉC. Les auteurs y affirment notamment que :

« A recent release by the National Consumer Law Center (NCLC) offers many assertions about harms that “could” befall low-income persons without direct evidence, relying instead on anecdotes and hypotheticals. » (p. 7)

« Excluding fully reported utility data (both timely and late payments) from consumer credit reports would negatively impact the credit scores of far more low-income consumers than would including the data. Contrary to the assertion that fully reporting utility payment data to nationwide credit bureaus presents risks to low-income consumers, we find that far more low-income consumers witness credit score increases than decreases with full utility credit reporting. » (p. 8)

« When such information alone is included in a credit report, for those with little or no credit history, there is no ability to offset the affect of a serious delinquency or derogatory like a collection. Including only negative data is akin to creating a black list, and it is a very unforgiving approach to risk assessment that is especially hard on lower income Americans. » (p. 19)

Demandes :

2.1 UC sait-elle ou a-t-elle cherché à savoir si le NCLC, à l'instar du PERC (références ii et iii), a fait une analyse statistique ou s'il dispose d'une étude empirique au soutien de ses affirmations apparaissant à la référence i ? Le cas échéant, veuillez déposer au dossier cette analyse ou cette étude.

Réponse :

UC a tenté de prendre contact avec le NCLC, mais en vain. Nous ne sommes donc pas en mesure d'établir si l'organisme a fait une analyse statistique ou si elle dispose d'une étude empirique au soutien de ses affirmations.

Cependant, en ce qui concerne la citation spécifique à laquelle réfère le Distributeur dans le rapport de 2009 de la NCLC, l'organisme faisait le constat que les familles à faible revenu sont plus susceptibles de ne pas payer leur facture d'électricité dans l'entièreté que les familles à revenu élevé. L'organisme spécifie qu'il s'appuie sur les données empiriques les plus récentes sur le sujet, soit un sondage sur les revenus et la participation aux programmes de 1998 (*Survey of Income and Program Participation- SIPP*). Notons que le SIPP est fait par la *United States Census Bureau*. La NCLC mentionne que, bien que les chiffres ne soient pas les mêmes que ceux qui s'appliqueraient actuellement, ils reflètent clairement que les difficultés d'acquitter leur

facture d'électricité se retrouvent davantage chez des groupes spécifiques et des ménages ayant un revenu spécifique (voir la page 5 du rapport de la NCLC).

De plus, la NCLC s'appuie également sur des données d'un sondage de la National Energy Assistance Directors' Associations pour démontrer que ce sont surtout les ménages à faible revenu qui accusent des retards de paiement et qui seront donc le plus affectés par la mesure du *Full utility credit reporting* (voir p. 4 du rapport de la NCLC et la référence suivante APRISE, National Energy Assistance Directors' Associations, 2008, «*2008 National Energy Assistance Survey,*» avril 2009, p.3».)

UC ne peut s'empêcher de trouver ironique le fait que le Distributeur demande si le NCLC, qui est un organisme sans but lucratif, a fait une étude empirique sur les effets du *full utility credit reporting* sur les ménages à faible revenu au soutien de ses affirmations, alors que le Distributeur admet lui-même n'avoir fait aucun sondage auprès de sa propre clientèle et aucune étude d'impacts d'une telle mesure sur le marché québécois (voir la pièce HQD-13, document 1. question 73.2).

Le Distributeur dans sa demande fait référence à deux études du PERC datant de juin et d'août 2012. Études qui selon le Distributeur sont des études empiriques et des analyses statistiques au soutien des arguments du PERC quant aux effets positifs du *full utility credit reporting* pour les ménages à faible revenu. Dans ces études le PERC déclare en effet que la NCLC critique le rapport de 2009 sans avoir de preuve directe et se base uniquement sur des situations hypothétiques et sur des anecdotesⁱ, remettant en question, donc, la crédibilité de la NCLC.

Puisqu'il est question de crédibilité, UC tient à rappeler que le *Policy and Economic Research Council* (PERC) bien qu'il soit un organisme à but non lucratif, il est un «think tank» qui comprend parmi ses donateurs Experian et TransUnion, deux des trois plus grands bureaux de crédits américainsⁱⁱ. De plus, les deux études du PERC datant de juin et août 2012 mentionnées par le Distributeur ont été financées par Experian et TransUnionⁱⁱⁱ.

ⁱ Michael TURNER, Patrick D. WALKER, Sukanya CHAUDHURI, Robin VARGHESE, *The Credit Impacts on Low-Income Americans in Reporting Moderately Late Utility Payments*, août 2012, à la p.7.

ⁱⁱ Site Internet de la Policy and Economic Research Council. [En ligne]
<http://perc.net/content/perccfsicfed-sign-on-list> (page consultée le 21 novembre 2012 à 0.

ⁱⁱⁱ Michael TURNER, Patrick D. WALKER, Sukanya CHAUDHURI, Robin VARGHESE, *The Credit Impacts on Low-Income Americans in Reporting Moderately Late Utility Payments*, août 2012, section

"Acknowledgements"; Michael TURNER, Patrick D. WALKER, Sukanya CHAUDHURI, Robin VARGHESE, A *New Pathway to Financial Inclusion: Alternative Data, Credit Building, and Responsible Lending in the Wake of the Great Recession*, juin 2012, section "Acknowledgements".